

bouledogues qui font un vacarme chaque fois que je prends la parole.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député ne doit pas se servir de pareille expression.

M. GEO. TAYLOR: Je retire l'expression "bouledogue", pour y substituer celle de "partisan". Mais c'est bien ainsi qu'il se comportent.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. GEO. TAYLOR: Je veux faire preuve de courtoisie envers cette Chambre et envers tous mes collègues, mais j'entends qu'on me traite aussi avec courtoisie. Si ces messieurs désirent soulever un vacarme comme le tumulte de vendredi soir, libre à eux de le faire.

L'hon. M. FISHER: Je rappelle l'honorable député au règlement. Il se sert de menaces à l'endroit de ses collègues.

Des VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Nul député n'a le droit de se permettre, dans ses observations, de menaces sous une forme quelconque.

M. GEO. TAYLOR: Il n'y a pas de menace ici.

L'hon. M. FISHER: Je demande votre décision, monsieur l'Orateur. L'honorable député a proféré une menace à l'adresse de cette Chambre.

M. l'ORATEUR: Je rappelle l'honorable député au règlement.

M. GEO. TAYLOR: Je retire cette expression. Je me fais toujours un devoir d'obéir au président de la Chambre.

1 manteau de dame. . . . . \$25

8 costumes de dames, chacun. . . . . 30

La totalité de ces comptes. . .

Je n'ai pas voulu donner lecture de tous les articles, vu que j'avais cité la page du rapport de l'auditeur général. . .  
... est de \$744.

Au premier article figurent les chapeaux et rien n'indique qu'il s'agit de coiffures de dames ou de chapeaux d'hommes, mais tout porte à croire qu'il s'agit de casquettes pour marins. A l'autre article figurent sept blouses de dames. . . (Protestations à droite).

Le mot "dames" ne figure pas dans le rapport de l'auditeur général. (Exclamations ironiques.)

Comme chacun le sait, l'auditeur général condense son rapport et je dois faire ici une observation que peuvent corroborer tous les députés qui appartiennent à la classe commerciale, carrière que je poursuis moi-même depuis un quart de siècle: que le ministre ou tout autre dépu-

té se rende chez Bryson et Graham ou chez Ross, ou chez Murphy, et s'il s'informe du prix des blouses, on lui dira de prendre l'ascenseur et de se rendre au premier étage.

L'hon. M. FISHER: Ce n'est pas sérieux.

M. GEO. TAYLOR: Le ministre de l'Agriculture n'y entend rien du tout. Il n'a jamais exercé la profession commerciale. Mais j'en appelle ici au jugement des marchands, parmi mes collègues; quand un client s'informe du prix des blouses, cela s'entend des blouses de dames et de rien autre chose, puis quand le client s'informe du prix d'un manteau, il veut désigner par là un manteau de dame; car c'est là le terme consacré dans le commerce. S'il s'informe du prix d'un costume, on lui indique le département des dames. S'il s'agit de représentations théâtrales et qu'on ait besoin de costumes, il faut avoir soin d'ajouter "costume d'acteur ou d'actrices", mais dans le commerce, le terme "costume" s'entend de vêtements de dames et ainsi j'avais raison de me servir du terme "dames". Il y a quelques années, lorsque je discutais l'achat de quelques plastrons pour marins, mon honorable ami revint à la charge et expliqua ce qu'il faut entendre par terme "dickey", en français. Voici ses paroles:

L'honorable député trouve matière à critique dans le prix payé pour les plastrons (dickeys). Sait-il bien ce qu'il faut entendre par plastron (dickey)? Il est fort possible qu'il l'ignore: c'est le terme propre par lequel on désigne le devant en flanelle blanche qui fait partie de l'uniforme du marin.

Je déclare au ministre que cela est inexact.

L'hon. M. BRODEUR: Si je ne me trompe, l'honorable député a retiré le mot "dames" et il a ajouté que ce mot ne figure pas dans l'extrait du rapport de l'auditeur général qu'il nous a cité.

M. GEO. TAYLOR: Le ministre ne tient guère à expédier la besogne de la Chambre; autrement, il se serait abstenu d'insister sur ces détails insignifiants; mais, comme il l'a fait, je suis autorisé à donner une explication et cette explication se trouve dans l'extrait emprunté au hansom de 1908. Quand le ministre révoqua en doute mon affirmation, je crus que ce serait faire perdre à la Chambre un temps précieux que de lui répliquer. Par "dickey" il faut entendre un faux devant de chemise en toile, et cependant le ministre affirme que cela fait partie de l'uniforme du marin. L'explication qu'il nous donne aujourd'hui ne me semble guère plus acceptable, mais il conviendrait de faire déposer ces comptes sur le bureau, à la prochaine assemblée du comité des comptes publics, puis d'appeler les témoins, afin de constater qui a acheté ces blouses. Mais, en ce qui concerne l'emploi du mot "da-